

ESPACES BOISES CLASSES ET STCAL

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

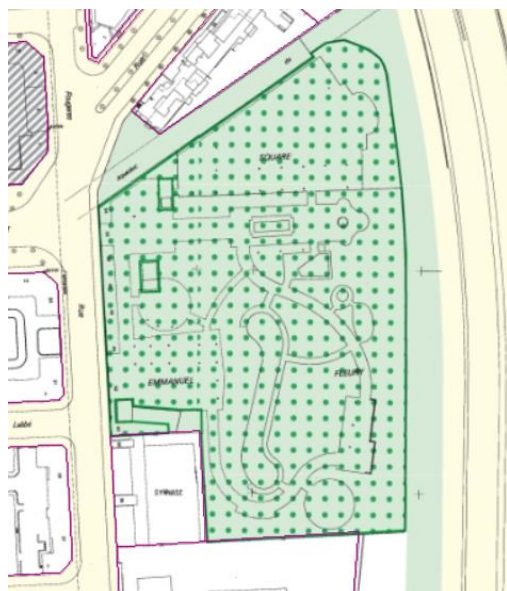
Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

www.pluenligne.paris.fr

Les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme délimitent des **Espaces Boisés Classés (EBC)**, qui sont soumis aux dispositions de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme.

De plus, à l'intérieur de la zone Naturelle et Forestière (donc dans les Bois de Boulogne et de Vincennes), ils délimitent des **Secteurs de Taille et de capacité d'Accueil Limitées (STCAL)** qui offre des droits à construire, contrairement au reste du territoire de cette zone. L'emprise au sol de nouvelles construction ne peut toutefois augmenter de plus de 3% l'emprise des constructions actuelles.

Bien que ces deux réglementations (EBC et STCAL) soient indépendantes, il se trouve que la plupart des STCAL sont des secteurs « sortis » des Espaces Boisés Classés des Bois de Boulogne et de Vincennes. Il y a donc une cohérence géométrique et topologique entre ces deux entités. Pour cette raison, les emprises concernées sont dans la même couche de données géographiques.



Exemple d'EBC



Exemple de STCAL « projet »

STCAL « projet » : Dans certains STCAL, dit « STCAL Projet », les droits à construire s'exprime différemment :

- soit sous la forme d'une **emprise au sol maximum** admise ;
- soit sous la forme d'une **augmentation maximale** de l'emprise au sol admise.

Ces STCAL sont répertoriés à l'article N.9.2 du règlement de la zone Naturelle et Forestière.

Les champs PROJET, EMP_MAX et AUG_MAX reprennent ces informations.

Numérotation des STCAL : sur les plans au 1/5000^{ème} des Bois présents dans l'Atlas Général du PLU, les « STCAL projet » sont numérotés B1, B2, B3... etc. pour ceux du Bois de Boulogne, et V1, V2, V3... etc. pour ceux du Bois de Vincennes. Cette identification est aussi utilisée dans le tableau donné à l'article N.9.2 du règlement.

Afin de faciliter leur identification dans le cadre de ce lot de données, cette numérotation a été étendue à tous les STCAL. Toutefois, dans le cas des STCAL qui ne sont pas des STCAL « projet », cette numérotation ne figure pas sur les documents du PLU.

II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
ARRDT	Numéro d'arrondissement	N	1 à 20
EBC	Nature de l'emprise	C	« O » : Est un EBC « S » : Est un STCAL (donc Hors EBC)
BOIS	Indication du Bois concerné (si l'emprise est dans un Bois)	C 1	'B' : Bois de Boulogne 'V' : Bois de Vincennes 'N' : N'est pas dans un Bois
Les attributs suivants ne sont remplis que si EBC = « S »			
NUMERO	Numéro dans le Bois	N	
NOM	Nom du STCAL	C 3	Concaténation de BOIS et de NUMERO. Pour les STCAL projet, c'est le « numéro » qui apparaît sur le plan au 1/5000 ^{ème} de l'Atlas du PLU.
PROJET	Indique si c'est un STCAL projet	C 1	'O' : Oui ; 'N' : Non
EMP_MAX	Emprise au sol constructible maximum, en m2	N	La valeur « -1 » signifie « Emprise au sol existante ». N'est donnée que pour certains STCAL projet.
AUG_MAX	Augmentation maximale de l'emprise au sol, en m2	N	N'est donnée que pour certains STCAL projet

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU, mis en compatibilité par arrêté préfectoral les 18 et 24 novembre 2022 (Site Miollis et Fort Neuf de Vincennes).

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000^{ème} et au 1/5000^{ème} du PLU. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr